

Extract of ESPE de l'académie de Versailles

<http://www.espe-versailles.fr/Candidatures-et-inscriptions-conditions-et-modalites>

Démarches administratives

Candidatures et inscriptions : conditions et modalités

- L'ESPE - Présentation -

Publication date: mardi 8 juillet 2014

Description:

Modalités de candidature et d'inscription dans une ESPE.

Académie de Versailles - ESPE de l'académie de Versailles

Quelles sont les modalités de candidature et d'inscription dans une ESPE ? Toutes les informations se trouvent ici.

Quand candidater pour la rentrée 2019 ?

Les dates de dépôt des candidatures pour la rentrée 2019 sont mises en ligne en page d'accueil du site dans une rubrique spécifique : [Candidatures Rentrée 2019](#).

Comment candidater et s'inscrire aux masters MEEF ?

Dans un premier temps, il faut faire **acte de candidature** pour la formation concernée.

Chaque formation possède des conditions d'admission qui lui sont propres.

C'est uniquement dans un second temps, après acceptation de cette candidature que l'étudiant pourra procéder à **son inscription définitive** suivant les modalités suivantes :

Une convocation indiquant la date et le lieu d'inscription vous sera transmise par mail, accompagnée du dossier d'inscription à compléter et des pièces à fournir.

L'ouverture des inscriptions définitives est prévue début juillet 2019.

Il est à noter par ailleurs que l'inscription aux masters ne vaut pas inscription aux concours.

Qui peut candidater aux masters MEEF ?

- Les étudiants titulaires d'une licence qui veulent s'engager vers les métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
- Les étudiants titulaires d'une licence bénéficiant d'un emploi d'avenir professeur (EAP).
- Les étudiants de licence souhaitant accéder, hors de l'éducation nationale, à un métier en lien avec l'éducation et la formation comme par exemple celui d'éducateur ou de formateur pour adultes.
- Sous certaines conditions, les titulaires d'une première année de master ou d'un master ou diplôme équivalent (*) souhaitant passer les concours de l'enseignement de l'éducation nationale afin de devenir professeurs des écoles, professeurs de lycées et de collèges, professeurs de lycées professionnelles ou conseillers principaux d'éducation.
- Les personnels enseignants ou cadres de l'éducation nationale souhaitant acquérir de nouvelles compétences dans le cadre de la formation continue ou se voir reconnaître un niveau de qualification dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience.

(*) *Attention, seuls les titres de **niveau II bac + 4** permettent une inscription en Master 2. Ainsi, les diplômes de niveaux II Bac + 3 n'autorisent pas une inscription en M2.*

Quel est le coût de l'inscription pour la rentrée 2019 ?

- **Master 1re et 2e année** : 243 Euros
 - . Boursier : exonéré
- **Licence** : 170 Euros
 - . Boursier : exonéré
- **Préparation concours UCP** : 634 Euros
 - . Boursier : exonéré
- **Autres services**
 - . Carte d'étudiant perdue : 15 Euros
 - . Badge parking : 40 Euros (accès parking des sites Hirsch et Antony)
 - . CVEC, Contribution à la vie étudiante et culturelle : 91Euros à régler au CROUS

Désormais, **avant votre inscription**, vous devez obligatoirement vous acquitter de **la contribution vie étudiante et de campus, CVEC sur le site dédié cvec.etudiant.gouv.fr/**

Les étudiants assujettis ou exonérés devront justifier de leur acquittement ou de leur exonération par une attestation, avec un numéro d'identification, délivrée par le CROUS.

Quelles sont les démarches pour une annulation d'inscription ?

Les documents à télécharger ci-dessous, sont à retourner à l'ESPE, le plus rapidement possible, avec toutes les pièces demandées. Dans le cas contraire, le dossier ne pourra être traité et vous sera retourné.

- [Demande d'annulation d'inscription](#)
 - [Demande de remboursement](#)
 - [Autorisation de remboursement](#)
- Le remboursement des frais d'inscription est soumis à certaines conditions.
Pour plus de renseignements [cliquer ici](#)